

“ La règle treize de l'annexe B de l'article dix-sept de ladite loi est modifiée par la substitution des mots “ jeudi dix-huitième ” aux mots “ mardi treizième ”, à la septième ligne. ”

Le TÉMOIN : C'est une modification correspondante.

Le PRÉSIDENT : La règle (13) modifiée est-elle adoptée ?

Adopté.

Règle (14). Aucune modification.

Adopté.

Règle (15). Aucune modification.

Adopté.

Règle (16). Veuillez donc vous reporter à la même page de l'exemplaire polycopié.

La règle seize de l'annexe B de l'article dix-sept de ladite loi est modifiée par la substitution des mots “ vendredi dix-septième ” aux mots “ mardi treizième ”, à la troisième ligne.

Adoptée telle qu'elle est modifiée ?

Adopté.

Règle (17). Aucune modification.

Adopté.

Règle (18). Aucune modification.

Adoptée.

Règle (19). Aucune modification.

Adopté.

Règle (20). La modification se trouve également à la page 4 de l'exemplaire polycopié des projets de modifications.

La règle vingt de l'annexe B de l'article dix-sept de ladite loi est modifiée par la substitution des mots “ vendredi dix-septième ” aux mots “ jeudi onzième ”, à la deuxième ligne.

Adoptée telle qu'elle est modifiée ?

Adopté.

Règle (21). Aucune modification.

Adopté.

Règle (22). Aucune modification.

Adopté.

Règle (23). Aucune modification.

Adopté.

Règle (24). Aucune modification.

Adopté.

Proclamation par l'officier rapporteur : article 18. Veuillez donc vous reporter à la page 7 du projet de modifications imprimé.

Le paragraphe deux de l'article dix-huit de ladite loi est abrogé et remplacé par le suivant :